

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Emard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

FINANCES

FC SAINT-CLAUDE SECTION RUGBY (FCSC) : Aide au fonctionnement - Revalorisation de l'aide annuelle octroyée

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-7 des statuts de la collectivité, « *soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations* »

Vu la délibération n° 20/3-1 du conseil communautaire du 29/03/2023 donnant délégation au bureau communautaire « *pour approuver toutes conventions à intervenir avec les organismes dans le respect des crédits inscrits au budget* »

Vu la délibération n° N°HJSC_B_2024_06_4 du bureau communautaire du 19/06/2024 octroyant une subvention de 12 000€ par an durant 3 ans à l'association « FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » ;

Vu la demande de l'association « FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY » d'augmenter la participation de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **CONFIRME** son soutien à l'association notamment vis-à-vis de sa politique d'encadrement des jeunes sportifs ;

- **ACTE** une aide financière de 4 000€ supplémentaires ce qui porte l'aide globale à 16 000€ par an pour les années 2024, 2025 et 2026 ;



- **ACTE** qu'un avenant sera proposé à la convention initiale pour entériner cette augmentation ;
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	11 septembre 2024	
Excusés	4	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	4		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean Francois Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ECONOMIE

AIDE AUX TERRITOIRES : Validation du Règlement d'Intervention

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la loi NOTRe du 07 août 2015,

Vu l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_2022_093, du Conseil Départemental du Jura actant la mise en place d'un nouveau dispositif d'Aide aux Territoires,

Vu la délibération n° CD_2023_092, du Conseil Départemental du Jura approuvant l'augmentation d'AP aides aux territoires pour l'année 2024,

Vu les crédits budgétaires inscrits pour 2024,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 10 pour, 3 contre (Jean-Louis Millet, pouvoir de Lilian Cottet-Émard et Loïc Gelper), 0 abstention**] :

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif d'aide aux territoires pour l'année 2024,

- **VALIDE** le règlement d'intervention relatif à cette aide ainsi que les champs d'intervention de la collectivité indiqué dans ledit document c'est à dire hors champs de l'eau et de l'assainissement et ce en attente du retour du président du conseil départemental à la suite de nos échanges,
- **RAPPELLE** que le taux d'intervention est de 10% du montant HT des dépenses éligibles et que l'aide est plafonnée à 8 000 € pour l'année par commune et ce conformément aux crédits budgétaires votés pour l'année 2024,
- **ACTE** que le nombre de dossiers par commune est limité à 2,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG





		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS :	Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut
EXCUSES :	Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet
ABSENTS :	
POUVOIRS :	Lilian Cottet-Emard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-Francois Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne Christine Donze
Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants	

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ECONOMIE

AIDE AUX TERRITOIRES 2024 : Demande de Chassal-Molinges

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ; touristiques, portuaires et aéroportuaires, Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2023_006 du 20 mars 2023 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la politique d'aide aux territoires,

Vu la délibération n° CD_2023_092 du 15 décembre 2023 du Conseil Départemental actant la prolongation de la politique d'aide aux territoires pour l'année 2024,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_09_02 du bureau communautaire du 11 septembre 2024 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif d'aide aux territoires 2024 et arrêtant le taux à 10% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes portant sur le patrimoine communal ou les ouvrages d'art communaux conformément aux crédits alloués au titre du budget primitif 2024,

Vu le règlement d'intervention de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relatif à ce dispositif,

Considérant la demande de la Commune de Chassal - Molinges sollicitant une aide pour la micro-crèche dont le coût est estimé de 420 419,24€ HT dans le cadre d'un projet de rénovation du patrimoine communal,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 3 abstentions (Jean-Louis Millet, pouvoir de Lilian Cottet-Émard et Loic Gelper)**] :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 8 000 € à la Commune de Chassal - Molinges pour la création d'une micro-crèche au sein d'un bâtiment communal,
- **RAPPELLE** que l'aide intercommunale est liée à l'accord du Département,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	11 septembre 2024	
Excusés	4	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	4		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

M. Roland FREZIER ne prend pas part au vote.

ECONOMIE

AIDE AUX TERRITOIRES 2024 : Demande de la Commune de Coteaux du Lizon

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ; touristiques, portuaires et aéroportuaires, Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2023_006 du 20 mars 2023 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la politique d'aide aux territoires,

Vu la délibération n° CD_2023_092 du 15 décembre 2023 du Conseil Départemental actant la prolongation de la politique d'aide aux territoires pour l'année 2024,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_09_02 du bureau communautaire du 11 septembre 2024 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif d'aide aux territoires 2024 et arrêtant le taux à 10% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes portant sur le patrimoine communal ou les ouvrages d'art communaux conformément aux crédits alloués au titre du Budget Primitif 2024,

Vu le règlement d'intervention de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relatif à ce dispositif,



Considérant la demande de la Commune de Coteaux du Lizon pour la mise aux normes d'un bâtiment communal visant à l'ouverture d'une exposition dédiée aux maquettes d'aviation commerciale et aux objets publicitaires fabriqués par les Établissements Bourbon pour un montant de travaux estimé à 200 000 euros,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 9 pour, 0 contre, 3 abstentions (Jean-Louis Millet, pouvoir de Lilian Cottet-Émard et Loic Gelper)**] :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 8 000 € à la commune de Coteaux du Lizon pour la mise aux normes de ce bâtiment communal ;
- **RAPPELLE** que l'aide intercommunale est liée à l'accord du Département ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	11 septembre 2024	
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Excusés	4		
Pouvoirs	4		
Absents	0		



PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Énard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Énard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ECONOMIE

AIDE AUX TERRITOIRES 2024 : Demande de la Commune des Moussières

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ; touristiques, portuaires et aéroportuaires, Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2023_006 du 20 mars 2023 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la politique d'aide aux territoires,

Vu la délibération n° CD_2023_092 du 15 décembre 2023 du Conseil Départemental actant la prolongation de la politique d'aide aux territoires pour l'année 2024,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_09_02 du bureau communautaire du 11 septembre 2024 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif d'aide aux territoires 2024 et arrêtant le taux à 10% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes portant sur le patrimoine communal ou les ouvrages d'art communaux conformément aux crédits alloués au titre du Budget Primitif 2024,

Vu le règlement d'intervention de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relatif à ce dispositif,

Considérant la demande de la Commune des Moussières pour la réhabilitation d'un appartement communal dont le coût estimé est de 34 431,93€ HT,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**10 pour, 0 contre, 3 abstentions (Jean-Louis Millet, pouvoir de Lilian Cottet-Émard et Loic Gelper)**] :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 10% du montant HT des dépenses à la Commune des Moussières pour la réhabilitation de cet appartement communal soit 3 443,19 €,

- **RAPPELLE** que l'aide intercommunale est liée à l'accord du Département ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	11 septembre 2024	
Excusés	4	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	4		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean Francois Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ECONOMIE

AIDE AUX TERRITOIRES 2024 : Demande de la Commune de Saint-Claude

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ; touristiques, portuaires et aéroportuaires, Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2023_006 du 20 mars 2023 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la politique d'aide aux territoires,

Vu la délibération n° CD_2023_092 du 15 décembre 2023 du Conseil Départemental actant la prolongation de la politique d'aide aux territoires pour l'année 2024,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_09_02 du bureau communautaire du 11 septembre 2024 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif d'aide aux territoires 2024 et arrêtant le taux à 10% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes portant sur le patrimoine communal ou les ouvrages d'art communaux conformément aux crédits alloués au titre du Budget Primitif 2024,

Vu le règlement d'intervention de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relatif à ce dispositif,

Considérant la demande de la Commune de Saint-Claude pour la conversion à l'éclairage LED du terrain de tennis couvert situé au lieu-dit Rochefort pour un montant de travaux estimé à 14 490 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 10% du montant HT des dépenses éligibles à la Commune de Saint-Claude pour le passage à l'éclairage LED du terrain de tennis couvert soit 1 449 €,

- **RAPPELLE** que l'aide intercommunale est liée à l'accord du Département ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean Francois Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ECONOMIE

AIDE AUX TERRITOIRES 2024 : Report des crédits non consommés

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ; touristiques, portuaires et aéroportuaires, Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2023_006 du 20 mars 2023 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la politique d'aide aux territoires,

Vu la délibération n° CD_2023_092 du 15 décembre 2023 du Conseil Départemental actant la prolongation de la politique d'aide aux territoires pour l'année 2024,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_09_02 du bureau communautaire du 11 septembre 2024 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif d'aide aux territoires 2024 et arrêtant le taux à 10% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes portant sur le patrimoine communal ou les ouvrages d'art communaux conformément aux crédits alloués au titre du Budget Primitif 2024,

Vu le règlement d'intervention de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relatif à ce dispositif,

Considérant la demande de M. Jean-Louis Millet de reporter les crédits non consommés au titre de l'aide aux territoires 2024 pour pouvoir les mobiliser en 2025 ;



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** le report du montant non consommé de l'enveloppe accordée par l'intercommunalité au titre de l'Aide aux Territoires 2024, sur un autre projet éligible en N+1;
- **PRÉCISE** que cette mesure ne s'appliquera qu'aux enveloppes 2024, le département modifiant son intervention en 2025 et ce sans rétroactivité ;
- **RAPPELLE** que l'aide intercommunale est liée à l'accord du Département ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 11 septembre 2024 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	9			
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-Francois Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POUVOIR DE POLICE DE PUBLICITÉ : Proposition d'avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme

Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article L.5211-4-2 permettant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et aux communes membres de conclure des conventions de service commun,

Vu le Code de l'urbanisme notamment l'article R.423-15 b) permettant à l'autorité de charger la Communauté de Communes de l'instruction des demandes d'urbanisme et l'accompagnement des compétences de police,

Vu le Code de l'environnement, et tout particulièrement les articles L. 581-1 et suivants et R.581-1 et suivants, précisant l'autorité compétente en matière d'instruction et de décisions des demandes d'autorisations d'affichage,

Vu l'arrêté 78A-2024 de la Présidente renonçant au transfert de compétence,

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 et leur demande de s'appuyer sur le service urbanisme en place pour les épauler dans l'instruction de ces dossiers ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un avenant à la convention initiale afin d'intégrer les modalités d'exercice et d'organisation de l'instruction des demandes relatives à l'affichage extérieur et la publicité ;



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** le projet d'avenant proposé,
- **VALIDE** les modalités financières exposées en matière d'affichage extérieur et de publicité ;
- **ACTE** le fait d'accompagner dans ces démarches les communes dont l'instruction est réalisée par l'Etat en proposant une convention forfaitaire dont les termes et les tarifs seront définis ultérieurement ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	11 septembre 2024	
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Excusés	4		
Pouvoirs	4		
Absents	0		



PRESENTS :	Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut
EXCUSES :	Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet
ABSENTS :	
POUVOIRS :	Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean Francois Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze
Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants	

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

PATRIMOINE

FRICHE CHACOM - DÉMOLITION ET RENATURATION : Coordination Sécurité Protection Santé : Choix du prestataire

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-2 « Action de développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2016 autorisant l'acquisition du tènement immobilier à usage industriel situé à Saint-Claude, rue des Étapes auprès de la société CHAPUIS-COMOY & Cie, moyennant le prix symbolique d'un euro (1€) et autorisant le président à lancer la consultation relative à la démolition du tènement ainsi qu'à solliciter les financeurs au titre de cette opération ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 17 janvier 2024 portant attribution de la maîtrise d'œuvre de ce projet au prestataire Archibulle ;

Considérant la nécessité de recourir au service d'un prestataire pour assurer la Coordination Sécurité Protection Santé des différents entrepreneurs amenés à travailler sur le chantier et prévenir les risques issus de leur coactivité ;

Considérant les offres reçues après lancement d'une consultation,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre la mieux-disante soit l'offre de l'APAVE pour le montant de 3 325,00€ HT soit 3 990,00€ TTC.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name Frédéric HERZOG.

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	11 septembre 2024	
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Excusés	4		
Pouvoirs	4		
Absents	0		




PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean Francois Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

PATRIMOINE

VILLARD-SAINT-SAUVEUR – CENTRE NAUTIQUE du MARTINET - ASSISTANCE JURIDIQUE dans le cadre d'une délégation de service public à mettre en place pour le fonctionnement de la piscine

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 6-4-2 Équipement sportifs d'intérêt communautaire,

Vu le projet de restructuration du Centre Nautique du Martinet ;

Vu la délibération du n° HJSCC20240411 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2024 approuvant le plan de financement de la restructuration du centre nautique du Martinet ;

Considérant que la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude n'a pas les moyens techniques et humains d'assurer elle-même, dans l'avenir, la gestion et l'exploitation du centre nautique du Martinet ;

Considérant la technicité et la complexité de la mise en place d'une délégation de services publics et la nécessité de prévenir tous contentieux et difficultés lors du choix du délégataire ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de recourir à un professionnel du droit dans le domaine des Délégations des Services Publics afin de permettre à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude d'être accompagnée dans la préparation et la passation du contrat de délégation de service public relative au centre nautique du Martinet ;

- **APPROUVE** le contrat d'assistance juridique joint à la présente délibération, proposé par la « SELARL CABINET D'AVOCATS PHILLIPPE PETIT & ASSOCIES » dont le siège social se trouve 31 rue Royale à LYON (69001) ;

- **ACTE** le principe d'une facturation sur la base du temps passé, conformément à l'usage de la profession, avec un taux horaire de 180€ HT ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat d'assistance juridique proposé et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

PATRIMOINE

LA CROIX ROUGE : Prorogation du bail de location SAINT-CLAUDE,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Vu le dernier avenant à bail civil, qui a été régularisé le 13 septembre 2023 au profit de La Croix Rouge Française (unité Locale du Haut-Jura dont le siège social est situé 11 rue Lacuzon 39200 Saint-Claude - SIRET n°775.672.272.24785) pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2023 pour s'achever le 30 septembre 2024,

Considérant la demande de La CROIX ROUGE Française de prolonger la durée du bail pour une nouvelle période d'un an jusqu'au 30 septembre 2025,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** de proroger le bail contractualisé avec La CROIX ROUGE Française (unité Locale du Haut Jura) pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024 pour s'achever le 30 septembre 2025, moyennant un loyer annuel hors charges et non soumis à TVA, s'élevant à 3 700€ soit un loyer mensuel de 308,33€ aux mêmes charges et conditions que celles visées dans l'avenant du 13 septembre 2023.

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG





	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	11 septembre 2024	
Excusés	4	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	4		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

PATRIMOINE

CHASSAL – ZA CHAMP FRÉVAN : VENTE à la société FÉLIX BARONI SA

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économiques,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 14 février 2024 approuvant la vente (après division cadastrale à intervenir) au profit de la société FELIX BARONI SA, de partie des parcelles situées à CHASSAL-MOLINGES – zone d'activité de Champ Frévan - Chassal, cadastrées section 113 B n°217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, et 327) moyennant le prix de 6€ / m² hors taxes soit 7,20€ / m² TVA sur marge comprise.

Lesquelles parcelles destinés à l'aménagement d'un parc matériel consistant en l'édification d'un bâtiment de stockage d'environ 800m² et l'aménagement d'une plateforme destinée à l'installation d'une grue à tour.

Vu la demande de la société FÉLIX BARONI SA, d'acquérir (après division à intervenir) en sus de partie des parcelles ci-dessus, partie de deux autres parcelles jouxtant celles-ci-dessus et situées à CHASSAL-MOLINGES – zone d'activité de Champ Frévan - Chassal, cadastrées section 113 B n°147 et 148

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la vente au profit de la société FÉLIX BARONI, des parcelles issues de la division des parcelles ci-dessus, situées à CHASSAL-MOLINGES - zone d'activité de Champ Frévan – Chassal et désormais cadastrées comme suit : section 113 B n°499 (175 m²), n°501 (489 m²), n°503 (314 m²), n°504 (1228 m²), n°506 (243 m²), n°508 (1306 m²), n°510 (737 m²), n°512 (909 m²), n°514 (917 m²), n°516 (786 m²) n°517 (1446 m²),

n°519 (52 m²), n°520 (20 m²), n°523 (40 m²) soit une superficie totale de 8.662 m², dont 7.692 m² classés en zone U ; le surplus (B n°499, 501 et partie 516) soit 970 m² classé en zone N ou difficilement constructible ;

- **FIXE le prix de vente global à 55.383,40€ s'appliquant :**

- aux parcelles situées en zone U :
 - à hauteur de 6€ /m² hors taxes soit un prix TVA sur marge comprise de 7,20€/m² ,
 - soit ensemble 7.692 m² x 6€ HT / M² = 46.152€ HT soit TVA sur marge comprise pour 55.382,40€,
- et au surplus des parcelles soit 970 m², ensemble à concurrence de 1 euro symbolique ;

- **PRÉCISE** que le prix de revient des parcelles (7.692m² en zone U) vendues est de 10,18€/m² HT soit un montant total de 7.692m² x 10,18€ = 78.304,56€ HT. De sorte que le montant de l'aide à l'immobilier d'entreprise indirecte bénéficiant à la société FÉLIX BARONI est de 32.152,56€ HT (soit 4,18€HT/m²) correspondant au prix de revient diminué du prix de vente HT ;

- **CONFIRME l'autorisation** faite à la société acquéreur, à déplacer à ses frais, partie du chemin existant sur les parcelles cadastrées section 113 B n°519 et 520 vendues à la société FÉLIX BARONI (issues de la division de la parcelle 113 B n°441), sur la parcelle appartenant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et désormais cadastrée section 113 B n° 524 (après division du n°476) ;

- **RAPPELLE** que les frais notariés d'acquisition des parcelles, les frais de dévoiement, d'enrobage ou empierrement de la voirie à élargir et du chemin dévoyé sont supportés par la société FÉLIX BARONI ;

- **PRÉCISE** que les frais de division et de bornage sont à la charge de la Communauté de Communes ;

- **PRÉCISE** que la société FÉLIX BARONI SA devra s'engager dans l'acte de vente à intervenir, à achever l'ensemble de la construction dans le délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique ; ledit achèvement devant être constaté par le dépôt d'une déclaration d'achèvement et de conformité à la mairie dans le délai imparti.

Ainsi, il sera stipulé dans l'acte de vente qu'en cas d'impossibilité de construire, et quelle qu'en soit la cause (décès ou autres motifs), l'acquéreur défaillant (ou ses ayants-droit) sera dans l'obligation de revendre son lot, à première réquisition de la Communauté de Communes, faite sous pli recommandé avec accusé de réception. Cette revente sera faite au prix initial d'acquisition sans tenir compte des frais de quelque nature qu'ils soient. Elle sera faite au profit de la Communauté de Communes elle-même, qui pourra disposer du bien comme bon lui semblera. Il est toutefois précisé qu'au cas où l'acquéreur aurait contracté un prêt, en garantie duquel la parcelle vendue serait remise en garantie, la Communauté de Communes renonce à opposer cette clause tant que dureront les obligations résultant dudit prêt.

- **PRÉCISE** que la société FÉLIX BARONI SA devra s'engager dans l'acte de vente à maintenir pendant au moins 7 ans l'activité sur le site qui fait l'objet de la subvention intercommunale. En cas d'arrêt partiel ou total d'activité sur le site durant cette période, l'aide accordée sera transformée en avance remboursable et sera alors reversée en totalité à l'intercommunalité.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions ci-dessus que la présidente pourra modifier ou compléter et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenable.

Secrétaire de séance

Frederic HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donner pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

Création d'un Aventure-jeux® dans les Hautes Combes

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 équipements touristique mentionnant « l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes »,

Vu la création des précédents Aventure-jeux® de la Chapelle Saint-Romain « Le secret de la Roche Bleue » et à Saint-Claude « Les mystérieux carrés rouges »,

Considérant la nécessité de développer des activités 4 saisons sur le territoire,

Considérant le souhait de la collectivité de diversifier l'offre du domaine nordique des Hautes Combes,

Considérant que le produit Aventure-jeux® est une marque déposée par la société « TAM'S CONSULTANT »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 3 abstentions (Jean-Louis Millet, pouvoir de Lilian Cottet-Émard et Loïc Gelper)**] :

- **VALIDE** le projet et le positionnement d'un nouvel Aventure-jeux® sur la commune de Septmoncel - Les Molunes,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Création 1200 exemplaires	33 050,00 €	FNADT Massif du Jura	15 940,00 €
Pack communication	6 800,00 €	Autofinancement	23 910,00 €
TOTAL HT	39 850,00 €	TOTAL HT	39 850,00 €

- **SOLLICITE** une subvention auprès du FNADT Massif du Jura à hauteur de 15 940,00€,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **DÉCIDE** de retenir « TAM'S CONSULTANT » comme prestataire pour un montant de 39 850,00€HT,
- **ACTE** que la signature du devis ne pourra intervenir qu'après le dépôt de la demande de subvention auprès des financeurs et l'obtention du récépissé de dossier complet,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

Remboursement exceptionnel d'un billet Ligne des Hirondelles

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°HJSC_B_2024_03_12 en date du 20 mars 2024 fixant les conditions générales de vente des visites guidées et des excursions sur la Ligne des Hirondelles ;

Considérant que les conditions générales de vente des visites guidées et des excursions sur la Ligne des Hirondelles commercialisées par l'Office de Tourisme prévoient que les élus du bureau statuent sur les demandes de remboursements exceptionnelles qui n'entrent pas dans les cas standards prévus ;

Considérant que le remboursement de billet pour cause de décès d'un participant n'est pas prévu par les conditions générales de vente des visites guidées et des excursions sur la Ligne des Hirondelles commercialisées par l'Office de tourisme ;

Considérant le décès de Madame Karine Pontarlier et la demande de remboursement en bonne et due forme de Madame Christelle Girardot d'un billet d'une valeur de 82€ ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** le remboursement de la somme de 82€ à Mme Christelle Girardot ;



- **APPROUVE** la modification des conditions générales de vente des visites guidées et des excursions commercialisées par l'Office de Tourisme sur la Ligne des Hirondelles et intègre le décès du participant dans les conditions de remboursement ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

Les Godillots du Plateau - Convention d'entretien des itinéraires de randonnées - Avenant n°5

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la signalétique des sentiers inscrits au PDIPR,

Vu la délibération du 19 janvier 2022 fixant l'indemnité d'entretien des sentiers à 10 € du kilomètre,

Considérant les circuits entretenus en 2023 par les bénévoles de l'association Les Godillots du Plateau ci-après:

Balisage	km
1 limite Vaux Molinges le port chemin de l'enragé	1,5 km
2 chemin de l'enragé grange de Chaisou le réservoir	2,5 km
3 le réservoir chemin de la chapelle Trélaquelle	2,7 km
4 Trélaquelle le gy les Louvières sous pré Chaillet	3,8 km
7 ASF sous les tours abreuvoir sous l'auge sur le mur	2,4 km
8 sur le mur champs mouilleux	4,2 km
9 Sur les bans Belvédère du capot bataillard Vichamois	3,2 km
10 font à pochon la serra la sourde sous le Chalamont	5,7 km
11 Sur la colonne Leschères madagascar bataillard	3,4 km
21 Entremur belvédère de la scia	2,4 km
31 Parcours de santé pas de l'âne roche de Lézan	3,8 km
32 Pas de l'âne pré dessus	0,7 km
33 Molinges le port grange de Chaisou	1,1 km
35 Lizon viaduc du tram aux montagnards tré la croix	2,4 km
36 les montagnards Chassal Marignat	2,9 km
37 chemin de l'enragé Chassal Marignat	1,6 km
38 Chassal Marignat chemin de la chapelle Lizon	4,1 km
45 Cuttura sur le mur cote de Vichamois	3,1 km
TOTAL	51,5 km



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention d'entretien des itinéraires de promenades et des randonnées liant la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et l'association de balisage Les Godillots du Plateau conformément au rapport de balisage 2023 pour un linéaire de 51,5km ;

- **ACTE** le versement d'une indemnité d'entretien des sentiers de 515€ nets soit 10€ le kilomètre et le remboursement éventuel des frais de carburant pour le matériel utilisé pour le petit entretien sur présentation d'une facture à l'association Les Godillots du Plateau ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance	
En exercice	13	11 septembre 2024	
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Excusés	4		
Pouvoirs	4		
Absents	0		

PRESENTS :	Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut
EXCUSES :	Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet
ABSENTS :	
POUVOIRS :	Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze
Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants	

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

CULTURE

MÉDIATHEQUE : Demande de Subvention – Dispositif « Des Livres à Soi »

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

Considérant le programme de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme intitulé « Des Livres à soi » coordonné par le Salon du Livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis ;

Considérant le bilan positif de la participation de la Médiathèque Le Dôme en 2023-2024 au dispositif « Des Livres à Soi » tant sur le plan des liens qui se sont créés entre les agents des structures partenaires, que sur celui de l'ouverture culturelle qu'il a permis auprès des bénéficiaires, issus des quartiers prioritaires de la Ville.

Considérant le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) aux projets Des livres à soi ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** l'inscription du réseau des médiathèques au dispositif « Des livres à soi » 2024/2025 coordonné par le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse en Seine-Saint-Denis ;

- **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	11 820,00€	SUBVENTIONS (41%)	9 425,00€
Charges spécifiques (livres, chèques lire)	4 380,00€	État / Ministère de la culture DRAC BFC Reliquats 2023-24	3 425,00€
Prestations de service	4 200,00€	État / Ministère de la culture DRAC BFC 2024-2025	6 000,00€
Services extérieurs	1 250,00€	CCHJSC (30%)	6 885,00€
Communication	950,00€	Ville de Saint-Claude (20%)	4 610,00€
Matières et fournitures	400,00€	Autres partenaires (6,9%)	1 580,00€
		Éducation Nationale	500,00€
TOTAL HT	23 000,00€	TOTAL HT	23 000,00€

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération et à la mise en œuvre de cette action.

Secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 septembre 2024		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Frédéric Herzog, Roland Frézier, Jean-Louis Millet, Loïc Gelper et Laurent Plaut

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Émard, Christian Rochet

ABSENTS :

POUVOIRS : Lilian Cottet-Émard donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 9 présents et 4 pouvoirs soit 13 votants

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2024, datée du 4 septembre 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

M. Frederic HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

CULTURE

MÉDIATHEQUE : Agence Livre et Lecture – Aide au catalogage des Fonds Anciens

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

Considérant la nécessité de recourir au service d'un(e) catalogueur(euse) pour procéder au référencement informatique et au catalogage des ouvrages des fonds anciens conservés dans les réserves de la Médiathèque Le Dôme pour les valoriser à l'échelle nationale au sein du Catalogue Collectif de France (CCFr),

Considérant l'opportunité de bénéficier du soutien de L'Agence Livre et Lecture pour recourir au service d'un(e) catalogueur(euse) itinérant(e), à demeure, financé à 80% par le ministère de la Culture.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** l'inscription du réseau des médiathèques au programme régional de signalement des fonds patrimoniaux sur le Catalogue Collectif de France ;

- **APPROUVE** le plan de financement ci-après et l'inscription de la participation de la collectivité au Budget 2025 :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires du Catalogueur + Charges sociales + Indemnités grands déplacements	41 000,00 €	Ministère de la Culture	32 800,00 €
		Autofinancement	8 200,00 €
TOTAL HT	41 000,00 €	TOTAL HT	41 000,00 €



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération et à la mise en œuvre de cette action.

Secrétaire de séance

Frederic HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical stroke, positioned below the name.